

Lycée de l'ENNA

CHS

29 novembre 2024





CHS 19 novembre 2024

- 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHS
- 3 - REGISTRES
- 4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE
- 5 – POINT SURETE : ACCES AU SITE ET RELATIONS AVEC LA REGION
- 6 – BILAN DE L'EXERCICE INCENDIE
- 7 - PPMS AVEC L'INSPE
- 8 – ETAT DES LIEUX DU DUERP
- 9 – FIXATION D'UN CALENDRIER DES ACTIONS



CHS 19 novembre 2024

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE



CHS 19 novembre 2024

2 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHS



CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES



CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES

 **ACADÉMIE DE CRÉTEIL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)*
Fiche de signalement n°.....

Par cette fiche l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé.
Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI. Ce registre doit être tenu par l'autorité administrative ou le directeur d'école. Il peut être rempli par l'agent lui-même ou par un membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'exercice du droit de retrait (cf.doc d'accompagnement) doit obligatoirement être formalisé par une mention sur ce registre de signalement.
*DGI : « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » circ. de la direction générale du travail du 25 mars 1993.

Nom et adresse de l'établissement ou du service : LYCÉE LÉNINA

Local concerné : Poste(s) de travail concerné(s) : SERVICE CANTINE

Nom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : ESSADEK MHADIJA

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : M. SUCH

Description du danger grave et imminent encouru ou de la défaillance constatée (indiquer depuis quand)
depuis l'arrivée de AïAD il y a des tensions, le 16 octobre a commencé à aggraver mes collègues et le 17 octobre il s'en est pris à moi et a frappé la machine, il m'a empêché de travailler, je crains pour ma sécurité et me fais peur

Date : 4.11.2024 Heure : 11h50

Signature de l'agent : HAIFA Signature du membre du CHSCT (le cas échéant) :

Mesures prises par l'autorité administrative : Du à la information de la responsable du site Mme DEUROY qui avait déjà procédé à un recensement de ses agents et des responsables de la région. Mme CHAUET, LA CARRIERE et Mme GIRAUD VEYRON. Deux réunions d'équipe. Pas de danger grave et imminent.

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

Une copie est envoyée à l'autorité administrative qui transmet à : le service santé et sécurité au travail cc_sst@ac-creteil.fr, le secrétaire du CHSCT compétent (secretaireschsct@ac-creteil.fr), le secrétariat général compétent (cc_sst@ac-creteil.fr, cc_77@ac-creteil.fr, cc_94@ac-creteil.fr ou cc_93@ac-creteil.fr)





CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES



Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)*

Fiche de signalement n°.....

Par cette fiche l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé. Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI. Ce registre doit être tenu par l'autorité administrative ou le directeur d'école. Il peut être rempli par l'agent lui-même ou par un membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'exercice du droit de retrait (cf.doc d'accompagnement) doit obligatoirement être formalisé par une mention sur ce registre de signalement.
*DGI : « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » circ. de la direction générale du travail du 25 mars 1993.

Nom et adresse de l'établissement ou du service Lycee d'Application de l'ENVA
Local concerné : Poste(s) de travail concerné(s) : Service Cantine

Nom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : BENNEZIAME Hariba

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : T. SUCH

Description du danger grave et imminent encouru ou de la défaillance constatée (indiquer depuis quand)

j'ai peur de retourner à la Cantine, car il ya un Monsieur qui nous a agresse. Puisque ce Monsieur est la nous avons peur de monter, c'est une personne très agressive je ne me sens pas en sécurité.

Date : 4/11/2024 Heure : 12 h.00

Signature de l'agent : [Signature]

Signature du membre du CHSCT (le cas échéant) :

Mesures prises par l'autorité administrative : Double information : 25 personnes de site M. DECROIX qui se sont vu ses yeux et de la tutelle de la repas. Mme CAHNET LACARRIERE et Mme GIRAUD VEYRON. Dans réunion d'équip. Plus de danger grave et imminent.

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant



Une copie est envoyée à l'autorité administrative qui transmet à : le service santé et sécurité au travail ce.st@ac-creteil.fr, le secrétaire du CHSCT compétent secretairechcta@ac-creteil.fr, secretairechct77@ac-creteil.fr, secretairechct94@ac-creteil.fr ou secretairechct93@ac-creteil.fr, le secrétaire général compétent sg@ac-creteil.fr, ce.77@ac-creteil.fr, ce.94@ac-creteil.fr ou ce.93@ac-creteil.fr



CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES



Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)*

Fiche de signalement n°.....

Par cette fiche l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé. Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI. Ce registre doit être tenu par l'autorité administrative ou le directeur d'école. Il peut être rempli par l'agent lui-même ou par un membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'exercice du droit de retrait (cf.doc d'accompagnement) doit obligatoirement être formalisé par une mention sur ce registre de signalement. *DGI : « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » circ. de la direction générale du travail du 25 mars 1993.

Nom et adresse de l'établissement ou du service : LYCÉE L'ENNA
Local concerné : Poste(s) de travail concerné(s) : Service cantine

Nom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : HESKINE SAMAR

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : M^{me} SUCH

Description du danger grave et imminent encouru ou de la défaillance constatée (indiquer depuis quand)

Le 16 octobre le K+ de la plonge m'a fait une réplique agressive sur un retard de 5 minutes qui m'excomen^{me}ce pas il s'en est pris à moi sans raison et aujourd'hui je ne peux pas monter à la cantine seule et faire le service toute seule

Date 04/11/2024 Heure 12h10

Signature de l'agent : [Signature]

Signature du membre du CHSCT (le cas échéant) :

Mesures prises par l'autorité administrative :

Doubla information = responsable de site M^{me} TRÉPOTY qui a procédé à M^{me} MURVIN Recherche de agents simplifiés et info le plan M^{me} CAUDET - LACARRIERE et M^{me} GIRARD VEYRON Deux réunions d'équipe Pas de danger grave et imminent.

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

[Signature]
LYCÉE L'ENNA
Provise

Une copie est envoyée à l'autorité administrative qui transmet à : le service santé et sécurité au travail ce.ssa@ac-creteil.fr, le secrétaire du CHSCT compétent (secretairechscsa@ac-creteil.fr, secretairechsc77@ac-creteil.fr, secretairechsc94@ac-creteil.fr ou secretairechsc93@ac-creteil.fr), le secrétariat général compétent (ce.ssg@ac-creteil.fr, ce.77@ac-creteil.fr, ce.94@ac-creteil.fr ou ce.93@ac-creteil.fr)



CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES



Registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)*

Fiche de signalement n°.....

Par cette fiche l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé. Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI. Ce registre doit être tenu par l'autorité administrative ou le directeur d'école. Il peut être rempli par l'agent lui-même ou par un membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'exercice du droit de retrait (cf doc d'accompagnement) doit obligatoirement être formalisé par une mention sur ce registre de signalement.
*DGI : « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » circ. de la direction générale du travail du 25 mars 1993.

Nom et adresse de l'établissement ou du service : LYCEE ENNA
Local concerné : Poste(s) de travail concerné(s) : service cantine

Nom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : ASSUNAGI SESSICA

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : SU&H

Description du danger grave et imminent encouru ou de la défaillance constatée (indiquer depuis quand)

16/10/2024 quand je suis arrivée à la cantine le homme de la cantine il m'a agressé verbalement, ma collègue se sentait mal dans on m'a appelé pour la remplacer. Il m'a dit d'un trop agressif "c'est à cette heure ci qu'on

Date 04.11.2024 Heure : 12 h 30 arrive on a déjà fait votre travail j'ai peur et j'ose

Signature de l'agent : ASSUNAGI Signature du membre du CHSCT (le cas échéant) : seis pas en securite

Mesures prises par l'autorité administrative : autre information > responsable de site - Mme DELOP qui a reçu son agent et l'agent - Mme CAUET LACARRIERE et Mme GRAUD VEXON - Deux réunions d'équipe - Pas de danger grave et imminent.

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant

Une copie est envoyée à l'autorité administrative qui transmet à : le service santé et sécurité au travail ce.st@ac-creteil.fr, le secrétaire du CHSCT compétent (secretairechcsta@ac-creteil.fr, secretairechcst77@ac-creteil.fr, secretairechcst94@ac-creteil.fr ou secretairechcst93@ac-creteil.fr), le secrétariat général compétent (ce@ac-creteil.fr, ce.77@ac-creteil.fr, ce.94@ac-creteil.fr ou ce.93@ac-creteil.fr)



CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES



Liberté
Égalité
Fraternité

Registre de signalement d'un Danger Grave et imminent (RDGI)*

Fiche de signalement n°.....

Par cette fiche l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé.
Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI. Ce registre doit être tenu par l'autorité administrative ou le directeur d'école. Il peut être rempli par l'agent lui-même ou par un membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'exercice du droit de retrait (cf.doc d'accompagnement) doit obligatoirement être formalisé par une mention sur ce registre de signalement.
*DGI : « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » circ. de la direction générale du travail du 25 mars 1993.

Nom et adresse de l'établissement ou du service : Lycee LEMARA
Local concerné : Poste(s) de travail concerné(s) : Service cantines

Nom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : ABDALLAH RAJA
Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : Santé

Description du danger grave et imminent encouru ou de la défaillance constatée (indiquer depuis quand)
La personne de la plonge est une personne agressive qui recueille pas sa collée il s'en est pris à plusieurs ^{de mes} collègues de tout moi j'ai plus pour ma sécurité je ne peux pas rester la cantines (Plonge) car j'ai des restrictions.

Date : 04/11/24 Heure : 12h30
Signature de l'agent : [Signature] Signature du membre du CHSCT (le cas échéant) :

Mesures prises par l'autorité administrative : Deuxième information de la responsable du site, Mme DECLAIS qui avait déjà procédé à une recatégorisation de ses agents responsables de la région - Mme CAUET - LA CERQUIÈRE et Mme GIRARD VEYRON - Deux réunions d'équipe. Pas de cours pour et absent.

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant
[Signature]

Une copie est envoyée à l'autorité administrative qui transmet à : le service santé et sécurité au travail ce.sst@ac-creteil.fr, le secrétaire du CHSCT compétent secretairechscst@ac-creteil.fr.



CHS 19 novembre 2024

3 - REGISTRES



Liberté
Égalité
Fraternité

registre de signalement d'un Danger Grave et Imminent (RDGI)*

Fiche de signalement n°.....

Par cette fiche l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle représente un Danger Grave et Imminent pour sa vie ou sa santé.
Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un RDGI. Ce registre doit être tenu par l'autorité administrative ou le directeur d'école. Il peut être rempli par l'agent lui-même ou par un membre du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'exercice du droit de retrait (cf doc d'accompagnement) doit obligatoirement être formalisé par une mention sur ce registre de signalement.
*DGI : « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » circ. de la direction générale du travail du 25 mars 1993.

Nom et adresse de l'établissement ou du service : Lycée D'ENFER
Local concerné : Poste(s) de travail concerné(s) : Serfile cantine

Nom du (ou des) agent(s) exposé(s) au danger : Sirak naciou
Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : Such

Description du danger grave et imminent encouru ou de la défaillance constatée (indiquer depuis quand)
Je reviens d'un accident de Travail et je ne suis pas complètement rétabli. Mes collègues ont fait perdre des problèmes qu'ils ont rencontré je ne me sent pas apte à aller à la cantine toute seule. dans mon état

Date : 4.11.2024 Heure : 12h35

Signature de l'agent : [Signature] Signature du membre du CHSCT (le cas échéant) :

Mesures prises par l'autorité administrative : Double imputation de la responsabilité de site Mme MEKROÏ qui avait recadré ses agents. De la région Mme CAHMET CARABATTE et Mme GIRAUD VEYRON - deux responsables d'équipe. Pas de danger grave et imminent.

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant
[Signature]

Une copie est envoyée à l'autorité administrative qui transmet à : le service santé et sécurité au travail (cc.93@ac-creteil.fr), le secrétaire du CHSCT compétent (secretaireschscta@ac-creteil.fr), le secrétaire général compétent (cc.93@ac-creteil.fr), le secrétariat général compétent (cc.93@ac-creteil.fr), le secrétaire général compétent (cc.93@ac-creteil.fr), le secrétaire général compétent (cc.93@ac-creteil.fr).



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE



CHS 19 novembre 2024

- COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE

- CA DU 17 JUIN

- Le président de l'UPEC a souhaité prendre un arrêté de fermeture du site à partir du vendredi 14 juin au soir, après communication du procès verbal de la commission de sécurité qui a émis un avis défavorable à l'unanimité. Le président de l'UPEC est le responsable d'un ERP, Etablissement Recevant du Public, qui héberge deux structures, l'INSPE et le lycée de l'ENNA. Nous avons, en lien avec le rectorat, la région et la mairie estimé que le lycée devait poursuivre ses activités :
 - dans le cadre de la continuité du service public
 - dans un contexte d'examens et de préparation de rentrée
 - parce que le danger pouvait ne pas être considéré comme grave et imminent, notamment parce que le site a fonctionné depuis 2021, date de la précédente commission sans que les travaux soient effectués par l'UPEC
 - parce que nous avons déjà entrepris, en responsabilité de lever toutes les réserves ne nécessitant pas de travaux complexes
 - parce que le décision imaginée sans concertation avec le lycée devait nous être imposée de manière très rapide
 - Nous avons été informés de manière informelle de la possibilité de fermeture du site.



CHS 19 novembre 2024

- COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE

- Le procès verbal a pointé les dysfonctionnements suivants
 - Le non fonctionnement de la ligne téléphonique en situation de coupure ;
 - La présence de très nombreux défauts électriques non levés dans les rapports de vérification ;
 - La présence de 29 observations dans le rapport de vérification triennale du SSI ;
 - L'absence de rapport de vérification des installations de gaz spéciaux rappel 2021 ;
 - Le dysfonctionnement du désenfumage mécanique ;
 - L'isolement défectueux de plusieurs portes coupe-feu ;
 - La présence de nombreuses fiches multiples dans les laboratoires ainsi que des installations électriques anciennes non déposées au PCS ;
 - La présence de stockage important dans le sous-sol du bâtiment A ;
 - La présence d'une conduite d'évacuation bouchée dans l'accès aux installations techniques de chauffage, grille d'évacuation cassée ;
 - L'absence de régularisation de dossier concernant le poste de découpe laser ;
 - L'absence de levée de réserves sur le rapport de vérification de l'ascenseur, à maintenir hors service ;
 - L'absence de RVMD sur la transformation du TGBT ;
 - L'absence de signalétique des extincteurs ;
 - L'absence de vérification régulière de l'éclairage de sécurité et la présence de plusieurs blocs défectueux ;
 - Le non fonctionnement d'un portail de protection à proximité de la distribution des gaz ;
 - La présence de vitres cassés et d'une porte cassée suite à intrusions.



CHS 19 novembre 2024

- COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE

- La commission a conclu:

Dans ces conditions, la présence de multiprises et de très nombreux défauts électriques dans les locaux, associés à de nombreuses non conformités relatives aux installations électriques peuvent être à l'origine d'un incendie. Le cas échéant, la propagation de ce dernier sera aggravée par les divers matériaux stockés en grande quantité dans le sous-sol dans un local qui n'est pas à usage de réserve et par l'absence de portes ayant fonction d'isolement. Par conséquent le public sera directement soumis aux effets d'un sinistre en cours de développement. Enfin, les difficultés d'accès à l'établissement liées au stationnement des forains sur la voie publique les jours de marché et le dysfonctionnement du désenfumage ralentiront les secours.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité émet à l'unanimité de ses membres, un avis défavorable à la poursuite de l'activité de l'établissement et attire l'attention de monsieur le Maire sur la dangerosité de l'établissement et sur l'urgence à la faire cesser.



CHS 19 novembre 2024

- COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE

- Nous avons été conviés le jeudi 13 juin en fin de journée à une visioconférence le vendredi 14 juin à 11h30.
- Le DASEN et le cabinet de la rectrice ont été informés et sollicités. Ils ont apporté leur soutien à la résolution de la crise qui menaçait l'établissement.
- La réunion a permis de constater la difficulté qu'il y avait à sortir cette crise notamment en raison du statut du site. Si l'EPLE doit fonctionner conformément aux principes énoncés dans le code de l'éducation, les règles relatives à la sécurité dépendent du responsable de l'ERP, le président de l'université. C'est au nom d'un risque pénal pour le président de l'UPEC, en cas de sinistre, que l'arrêté allait être pris. Nos interlocuteurs avaient aussi évoqué des problématiques d'assurance.
- Le président de l'UPEC avait déjà demandé à ses équipes de prévoir leur déménagement, suscitant un trouble important au sein du site. Les questionnements et inquiétudes se sont développées au sein du lycée.
- La solution est venue de la mairie qui a accepté de donner un délai supplémentaire pour que les observations et les réserves soient levées.



CHS 19 novembre 2024

- **COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE**

- Nous bénéficions d'un délai de trois à six mois pour mettre le site en conformité.
- Le rectorat a dépêché sur site son ingénieur, conseiller technique de la rectrice pour les bâtiments, vendredi 14 juin. Nous sommes en lien avec nos collègues de l'INSPE pour programmer des actions rapides.



CHS 19 novembre 2024

- COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE

- Concernant les actions à mener par le lycée:
 - Des bennes ont été installées et le seront jusqu'à ce que les espaces dans lesquels des stockages interdits, qui se sont multipliés, soient vidés. Nous n'aurons ni le temps ni les moyens pour mettre en conformité ces espaces (travaux de maçonnerie et installation de portes coupe-feu) . Notre seule option est donc de vider toutes ces pièces (y compris celles qui n'ont pas été visitées). Nous vous remercions de ne plus utiliser de multiprises et de retirer tous les appareils électriques n'ayant pas un caractère pédagogique.
 - Concernant la machine de découpe laser, le dossier est repris en main par la région pour que cet aspect ne soit plus pointé comme fautif. Le rapport de vérification concernant l'usage de gaz spéciaux va être annexé au dossier. La société passera très rapidement. Le bon de commande était déjà signé.
 - M. TALEB va procéder prioritairement à tous les travaux concernant les défauts mineurs.
 - Nous allons proposer au vote les travaux concernant la vidéoprotection et la sûreté. Figure notamment la réparation du portail automatique qui a été demandée par la commission de sécurité.
 - Nous prendrons notre part pour avoir une signalétique réglementaire.



CHS 19 novembre 2024

- COMMUNICATION RELATIVE A LA SITUATION DU LYCEE

- Concernant les actions à mener par l'UPEC:
 - L'UPEC a déclaré prioriser le financement des travaux qui lui incombent.
 - Le point majeur consiste à faire les travaux relatifs au système de sécurité. 29 points ont été signalés dont certains demandent un financement important. Ces défauts étaient déjà signalés en 2021 sans que l'UPEC ne procède à la mise en conformité.
 - Le bâtiment âgé de 60 ans est vétuste. Des portes coupe feu doivent être changées.
 - L'ascenseur n'est plus fonctionnel. Cela pose un souci d'accessibilité. Nous ne sommes donc pas en règle avec la loi de 2005. La commission propose toutefois de le maintenir hors service si les réserves ne sont pas levées.
 - Les points réguliers que nous faisons avec nos collègues de l'INSPE nous indiquent que les devis sont bien demandés établis mais ne peuvent pas être financés.
 - Une solution serait que la convention de superposition, demandée depuis plusieurs mois, soit établie ce qui permettrait à la région puisse intervenir.



CHS 19 novembre 2024

- **BILAN REALISE PAR M. TALEB**
- **ECHANGES AVEC M. ECOURTEMER**
- **RELATIONS ENTRE UPEC ET REGION (M. SOUMARE ET M. TALEB)**



CHS 19 novembre 2024

Synthèse travaux réalisés dans le cadre du rapport de la commission sécurité

Historique :

22 MARS 2021, la commission de sécurité avait mis un avis favorable assorti d'un certain nombre de prescriptions tendant à améliorer son niveau de sécurité au sein cet établissement.

Ensuite le **Vendredi 17 Mars 2024**, une visite s'est faite, la commission de sécurité avait rendu un avis défavorable

Comportant des observations non levées ;

SSI, désenfumage, ascenseur, portes automatiques/ La présence de 29 observations dans le rapport.../

Gaz spéciaux, dysfonctionnement du désenfumage mécanique, plusieurs portes coupe-feu, la présence de rallonges électriques dans les salles, la présence de stockage important en S./sol Magasin , absence de régularisation machine découpe laser ,Abs de RVRMD sur le poste de transformation TGBT.

L'absence de signalétique des extincteurs et local de stockage « réserve »

Plusieurs blocs de secours défectueux, portail motorisé non fonctionnel à proximité de la distribution des gaz

Vitres cassées sur les portes issues de secours Rdc Bât T

Anomalie	Date intervention	Nature des travaux	Projet	Oui/ non
Rapport du bureau de contrôle Qualiconsul / APAVE	Sté EPI région Lycée octobre 2024	Dépose rallonges électriques (salles de cours/ bureaux) Installation de prises murales.		Fait
Atelier Electricité	//	Salle TP suppression des rallonges électriques Installation de prises murale (DLP)		Fait
Magasin S /sol stockage	Sté ESPE	Dépose des cloisons ossatures bois / création cloison métallique en plaque de plâtre coupe-feu et porte	Agrandissement Cloison pièces en plus .	Fait
Désencombrement	Agents du lycée/ ESPE	Mise la benne ordinateurs ,écrans , armoire bois .../		Fait
Entrée magasin Menuiserie aluminium + vitrage cassé	Sté ERI région / lycée 19 au 22 Novembre 2024	Remplacement porte magasin		En cours
Traces noires (incendie) Plafonds / murs	En cours	Peinture Magasin Ecole Chantier	Lycée / CFA	//
Blocs de secours (BAES ; BAEH)	Sté ESPE	Remplacement sur l'ensemble des bâtiments		oui

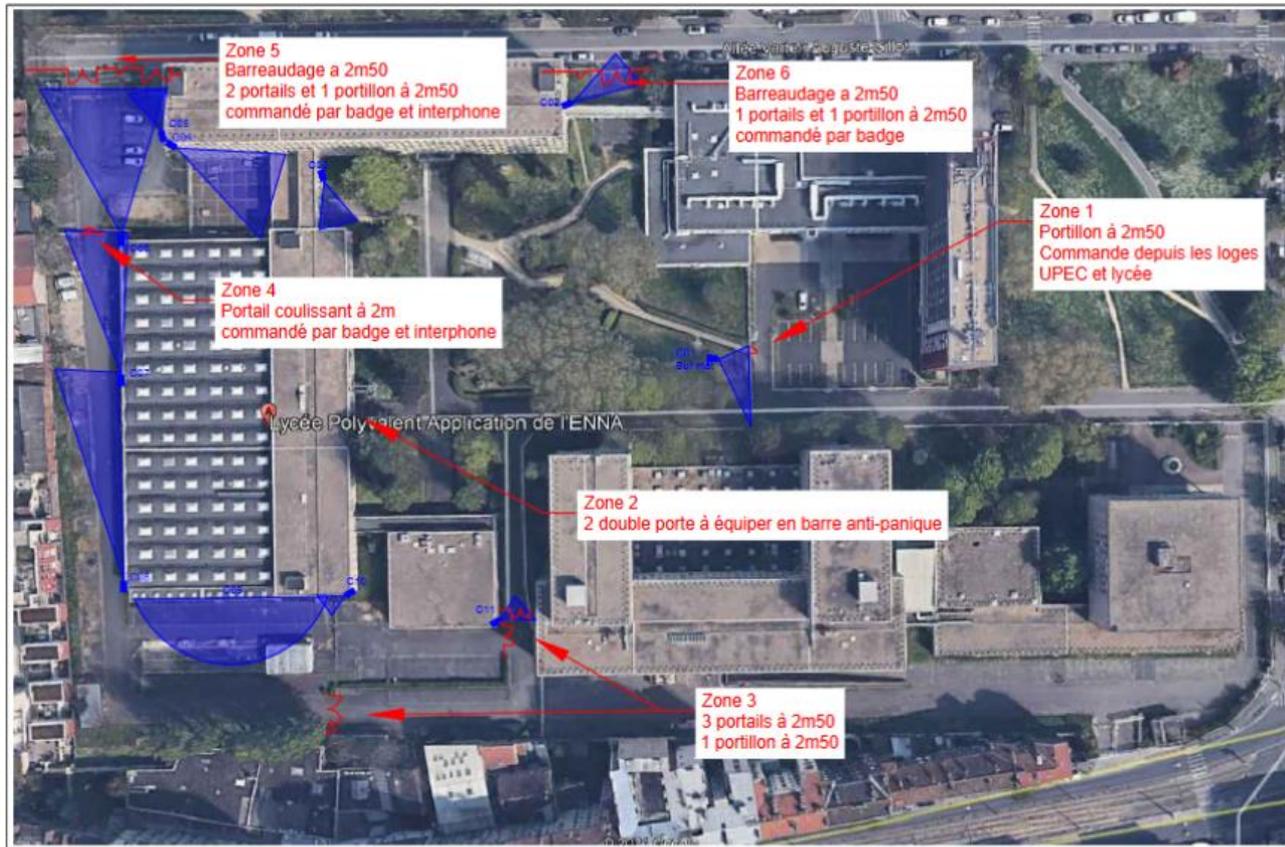


CHS 19 novembre 2024

Moteurs désenfumages	Sté ESPE	Remplacement des moteurs , Mise en état grille Aspiration évacuation des fumées .../		Fait
Atelier structure métallique coffret électrique P17	Sté ETI région lycée Juillet 2024	Remplacement par des coffrets HYPRA		Fait
Machine plieuse	Sté ETI Fin Novembre	Alimenter la machine depuis l'armoire électrique + Rajout 2 ports internet en applique proximité Machine		En cours
Machine découpe LASER régularisation dossier	APAVE	Intervention pour une mise en conformité.		Fait
Atelier Electricité ATS	Sté ERI région Lycée 19 au 22 Novembre 2024	Remplacement menuiserie aluminium		
Préau	Sté ESPE Le 08 Novembre 2024	Remplacement des portes va-et-vient. Métal avec gâche électrique à raccorder par le Lycée		Fait
Portes Issues de secours	// //	Remplacement vitrages cassés		
Extincteurs pictogramme	Sté ESPE	En cours		
Portail motorisé parking	Sté Intertral Lycée Fin Juin 2024	Mise en fonctionnement ; Cde d'ouverture platine à code		Fait
Local de Stockage Gaz (Identifié type de gaz) étiquetage à la loge . (Retirer ceux qui servent plus)				
Local de réserve ou stockage		Installation de ferme-porte	Reste à définir	Fait
Atelier Electricité AT6	Sté ETI Juillet 2024	Installation de coffret électrique pour platine T.P		Fait
Local de stockage (Pose ferme-porte) étiquetage Désencombrement	Agents lycée Juillet 2024	Remplacement tubes fluorescents Tries matériels Obsolètes/		Fait
Ascenseur KONE puis OTIS	Sté OTIS	Mise en fonctionnement en attendant les travaux Définitif		
Portes coupe-feu ADS	Sté ESPE	En attente		

CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE





CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1 Diagnostic

1.1 Recueil d'information

1.1.1 Historique

Le lycée Enna à Saint-Denis est un lycée pouvant accueillir 450 élèves. C'est un lycée accueillant principalement des élèves de filière professionnelle, des élèves de filière technique. Il se trouve dans une zone urbaine à forte densité de population.

1.1.2 Tableau d'identification des risques

ARIESS CONSULTING a effectué un travail de recueil des informations sur le site auprès des acteurs et autres membres du marché pour effectuer un diagnostic de sûreté permettant de juger du niveau de risque et proposer les évolutions nécessaires à l'application du programme de sûreté des Lycées (juin 2017) et du référentiel sûreté Lycées (juillet 2018). Les préconisations viseront à réduire significativement les risques identifiés.

Le diagnostic est effectué sur la base :

- Des déclarations des personnes interrogées,
- Des observations,
- Des informations recueillies tant au niveau des installations que de la lecture des documents remis.

Référence Risques	Nature/Constat	Fréquence
Usage des espaces	Élèves, professeurs et personnes extérieures ne sont pas contrôlé	Très fréquent
Consommation et trafic de stupéfiants	alentour du lycée et parc	Fréquent

Ce diagnostic devra permettre notamment :

- D'identifier les points de faiblesse ou les non-conformités éventuelles que ce soit dans les matériels installés ou dans les zones devant être protégées,
- De préconiser des solutions techniques pour pallier aux non-conformités.

Cette étude a été réalisée en suivant les étapes suivantes :

- Identification des obstacles physiques existants,
 - Identification des équipements électroniques existants,
 - Préconisations de solutions techniques.
-



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.2 Généralités

1.2.1 Vidéoprotection

Le lycée ne dispose pas de système de vidéoprotection.

1.2.2 Contrôle d'accès

Le lycée ne dispose pas de système de contrôle d'accès.

1.2.2.1 Système

Marque des lecteurs	Vigik
Nombre de lecteurs	1
Asservissement avec le SSI	Néant

1.2.3 Détection intrusion

Le lycée ne dispose pas de système de détection intrusion.

1.2.3.1 Système

Numéro de la centrale	Localisation de la centrale	Date d'installation	Marque du système
1	local technique	NA	Neant

Numéro de la centrale	Alarme audible en tout point ?	Déclenchement intempestif constatés ?	Si oui, fréquence et volume
1	Oui	Oui	Fréquent

1.2.3.2 Clavier

Numéro de la centrale	Nombre de clavier	Localisation du (des) clavier(s)	Comment se fait la mise sous alarme ?
1	3		Code

1.2.3.3 Capteurs

Numéro de la centrale	Type de capteurs	Mode de connexion des capteurs
1	Volumétrique	Filaire

1.2.3.4 Couverture

Numéro de la centrale	Couverture intérieure
1	Circulations, Portes donnant sur l'extérieur



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

Marque	
Emplacement du (des) poste(s) maître(s)	Loge gardien
Type d'interphonie	Interphone
Etat des équipements	

- Les interphones donnent sur la loge de l'UPEC car le lycée n'a pas de loge.

1.2.5 Enceinte périmétrique

Type d'enceinte :	Barreaudage, Grillage
Hauteur de l'enceinte	2m30 voir 2m50
Présence de facilitateur de franchissement	Muret
Etat de l'enceinte ?	Mauvais
Frise défensive existante ?	Non

1.2.6 Protection de façade

Les façades des bâtiments sont-elles protégées ?	Oui
Types de protection	Volets roulants

1.2.7 PPMS

Le lycée ne dispose pas de système PPMS.



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.2.8 Etude global du réseau

Local serveur	Bâtiment A	RDC	Non	
Local 121	Bâtiment A	R+1	Oui	



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.1 Zone 1: Enceinte

1.3.1.1 Entrée principale

1.3.1.1.1 Général



- Remarques : Cet accès accueil les élèves et professeur du lycée et de l'UPEC. Il devrait il y avoir un système permettant de commander l'accès depuis le lycée et l'UPEC.

Nom	Typologie de l'accès	Type de public	Présence de SAS
Entrée principale	Piéton	Elèves, Visiteurs, Administration, Professeurs	Non

1.3.1.1.1 Accès piéton

Type d'accès piéton	Etat des accès piéton	Mode d'ouverture piéton	Etat de l'ouverture piéton	Type de serrurerie	Etat de la fermeture
Portillon haut	Mauvais	Contrôle d'accès	Non fonctionnel	Ventouse	Non fonctionnel

1.3.1.1.2 Accès véhicule

Type d'accès véhicule	Etat des accès véhicule	Mode d'ouverture véhicule	Etat de l'ouverture véhicule	Type de serrurerie véhicule	Etat de la fermeture véhicule
Pompier et certaine livraison	Acceptable	Clé	Bon	Serrure mécanique	Fonctionnel



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.1.2 Accès logement

1.3.1.2.1 Général



- Remarques : Des cambriolages ont déjà eu lieu et du trafic de drogue a été constaté dans le parc juste à côté des logements.

Nom	Typologie de l'accès	Type de public	Présence de SAS
Accès logement	Piéton, Véhicule	Personnes logées	Non

1.3.1.2.2 Accès piéton

Type d'accès piéton	Etat des accès piéton	Mode d'ouverture piéton	Etat de l'ouverture piéton	Type de serrurerie piéton	Etat de la fermeture piéton
Portail	Bon	Néant	Néant		Néant

1.3.1.2.3 Accès véhicule

Type d'accès véhicule	Etat des accès véhicule	Mode d'ouverture véhicule	Etat de l'ouverture véhicule	Type de serrurerie véhicule	Etat de la fermeture véhicule
Portail motorisé	Bon	Télécommande	Fonctionnel	Portail motorisé	Fonctionnel



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.1.3 Accès technique

1.3.1.3.1 Général



- Remarques : le parking n'est pas utilisé à cause de la passerelle qui doit être démontée.

Nom	Typologie de l'accès	Type de public	Présence de SAS
Accès technique	Piéton et véhicule	Administration, Techniciens	Non

1.3.1.3.2 Accès piéton

Type d'accès piéton	Etat des accès piéton	Mode d'ouverture piéton	Etat de l'ouverture piéton	Type de serrurerie piéton	Etat de la fermeture piéton
Portillon haut	Bon	Vigik	Fonctionnel	Serrure électronique	Fonctionnel

1.3.1.3.3 Accès véhicule

Type d'accès véhicule	Etat des accès véhicule	Mode d'ouverture véhicule	Etat de l'ouverture véhicule	Type de serrurerie véhicule	Etat de la fermeture véhicule
Portail manuel	Bon	Clé	Fonctionnel	Serrure mécanique	Fonctionnel



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.1.4 Entrée et sortie parking

1.3.1.4.1 Général



- Remarques : L'interphone donne sur la loge de l'UPEC qui ouvre sans vraiment vérifier. De ce fait, il a été constaté des personnes extérieures au lycée garé sur ce parking pour aller aux commerces aux alentours.

Nom	Typologie de l'accès	Type de public	Présence de SAS
Entrée et sortie parking	Piéton et véhicule	Administration, Professeurs, Prestataires, Visiteurs	Non

1.3.1.4.2 Accès piéton

Type d'accès piéton	Etat des accès piéton	Mode d'ouverture piéton	Etat de l'ouverture piéton	Type de serrurerie piéton	Etat de la fermeture piéton
Portillon haut	Bon	Clé	Fonctionnel	Serrure mécanique	Fonctionnel

1.3.1.4.3 Accès véhicule

Type d'accès véhicule	Etat des accès véhicule	Mode d'ouverture véhicule	Etat de l'ouverture véhicule	Type de serrurerie véhicule	Etat de la fermeture véhicule
Barrière levante	Bon	Télécommande	Fonctionnel	Portail motorisé	Fonctionnel

1.3.1.4.4 Interphonie

Interphonie/Visiophonie présente sur le lieu ?	Type	Mode de communication	Destination des appels	Etat
Oui	Visiophone	Filaire	Loge	Fonctionnel



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.2 Zone 2 : Murs et clôtures de limite physique du lycée

1.3.2.1 Portail technique

1.3.2.1.1 Général



- Remarques : Le lycée souhaite utiliser ce portail afin d'isoler la partie atelier du parking. Une commande avec interphone depuis les ateliers serait opportun.
- Espace non couvert par de la vidéoprotection

Typologie d'accès	Type de public	Présence de SAS ?
Véhicule	Techniciens	Non

1.3.2.1.2 Accès véhicule

Type d'accès véhicule	Etat des accès véhicule	Mode d'ouverture véhicule	Etat de l'ouverture véhicule	Type de serrurerie	Etat de la fermeture	Asservissem ent SSI
Portail motorisé	Mauvais	Commande loge	Non fonctionnel	Portail coulissant	Non fonctionnel	Non



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.2.2 Arrière du lycée

1.3.2.2.1 Général



- Remarques : Il serait intéressant de gérer ces accès à clé afin de rendre hermétique le lycée sur cette zone par rapports aux autres établissements.

Typologie d'accès	Type de public	Présence de SAS ?
Véhicule	Néant	Non

1.3.2.2.2 Accès véhicule

Type d'accès véhicule	Etat des accès véhicule	Mode d'ouverture véhicule	Etat de l'ouverture véhicule	Type de serrurerie	Etat de la fermeture	Asservissement SSI
Portail manuel	Mauvais	Clé	Non fonctionnel	Serrure mécanique	Non fonctionnel	Non



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.3.3 Zone 4 - Pièce sanctuarisée

1.3.3.1 Futur loge

1.3.3.1.1 Général



- Remarques : La futur loge sera implanté à proximité de l'entrée du lycée, les organes de commandes devront être raccordé dans cette pièce.

Nom du lieu	Type de public	Mode de fermeture	Etat des accès
Futur loge	Administration	Porte simple pleine	Bon

1.3.3.1.2 Organes de fermeture

Type de serrurerie	Etat de la fermeture	Mode d'ouverture	Etat
Serrure mécanique	Fonctionnel	Clé	Fonctionnel



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1 Diagnostic

Au vu du contexte de cohabitation avec l'UPEC, l'objectif des préconisations sera de redonner au lycée un contrôle des accès à l'établissement et fermer les accès extérieurs afin de rendre le lycée plus hermétique et enfin qu'un système de vidéoprotection et PPMS dont le lycée sera propriétaire.

1.1 Vidéoprotection

1.1.1 Système de vidéoprotection

Le système existant sera remplacé par un système en IP sur serveur composé de 11 caméras. Le système aura la capacité de stocker les images sur une durée de 30 jours.

Concernant les postes de visualisation des caméras :

- 1 poste d'exploitation à la loge équipé d'un écran,
- 1 poste de relecture dans le bureau proviseur équipé d'un écran.
- 1 poste de relecture dans le bureau gestionnaire équipé d'un écran.

Nota : la mise en place de caméras dans l'enceinte de l'établissement nécessite un avis favorable au Comité d'Administration du lycée.

1.1.2 Caméras extérieure

Mise en œuvre de 11 caméras extérieures fixes IP SMP pour la surveillance des zones suivantes :

- Entrée principale
- Entrée administration
- Entrée loge
- Accès parking
- Accès aux abords du parking
- Abord des ateliers
- Accès près de l'IUT

1.2 Contrôle d'accès

Mise en place d'un lecteur de badge et d'une ventouse sur l'entrée du local informatique principal.

Nota : le système de contrôle d'accès devra être asservi au système de détection intrusion.

1.3 Interphonie

Mise en place de 3 visiophones sur les accès suivants :

- Entrée principale
- Entrées parking
- Accès technique

Mise en place de 3 postes maître pour les loges lycée et UPEC et pour les ateliers.



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

1.4 PPMS

Création d'un système PPMS en IP composé de :

- 38 haut-parleurs
- 3 microphones pour les loges et le bureau proviseur
- 3 boutons de déclenchement

1.5 Métallerie / serrurerie

1.5.1 Zone 1 : Entrée principale

- Remplacement du portillon par un portillon de 2m50 de hauteur avec ventouses commandé depuis visiophone par les 2 loges.

1.5.2 Zone 2 : Porte d'évacuation

- Mise en place de barre antipanique sur les 4 portes d'issue de secours.

1.5.3 Zone 3 : Accès sud du lycée

- Mise en place de 3 portails et d'un portillon de 2m de hauteur à ouverture manuel afin de cloisonner l'accès.

1.5.4 Zone 4 : Portail atelier

- Remplacement du portail coulissant afin de le rendre fonctionnel et commandé depuis des télécommandes et un visiophone donnant sur les ateliers.

1.5.5 Zone 5 : Accès parking

- Mise en place de 2 portails de 2m50 commandé depuis télécommande et visiophone depuis les loges et d'un portillon de 2m de hauteur à ouverture manuel.
- Mise en place de barreaudage à 2m50.

1.5.6 Zone 6 : Accès administration

- Mise en place de 1 portail et d'un portillon de 2m50 de hauteur. Les modes d'ouverture existant seront conservés
- Mise en place de barreaudage à 2m50.

2 Estimation

Voir le document « Estimation financière » en annexe de ce document.



CHS 19 novembre 2024

4 – POINT SECURITE : COMMISSION DE SECURITE

0932126J
ACADEMIE DE CRETEIL
LPO LYCEE DES METIERS APPLICATION DE L'ENNA
PLACE DU 8 MAI 1945
93201 ST DENIS CEDEX
Tel : 0149718700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation d'un système de vidéoprotection et réalisation des travaux visant à améliorer la sûreté.	
Numéro de séance : 8 Numéro d'enregistrement : 40 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 29 Quorum : 15 Nombre de présents : 15	
Le conseil d'administration Convoqué le : 09/06/2024 Réuni le : 17/06/2024 Sous la présidence de : Philippe Such Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25 Vu - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20 - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Pièce(s) jointe(s) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre: 1	
Libellé de la délibération : Installation d'un système de vidéoprotection et réalisation des travaux visant à améliorer la sûreté. Autorisation de captation des images.	
Résultats du vote Suffrages exprimés : 15 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1 Blancs : 0 Nuls : 0	

LYCEE D'APPLICATION
DE L'ENNA PARIS-NORD
03 49 71 87 00
Place du 8 Mai 1945 - 93203 SAINT-DENIS
Tel. 01 49 71 87 00 - Fax 01 48 22 65 54

LYCEE DE L'ENNA
Proviseur
SAINT-DENIS

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Such
Prénom : Philippe
Signé le : 21/06/2024 09:27:47



CHS 19 novembre 2024

5 – POINT SURETE : SECURISATION ACCES AU SITE – RELATIONS
AVEC LA REGION



CHS 19 novembre 2024

6 – BILAN DE L'EXERCICE INCENDIE



CHS 19 novembre 2024

7 - PPMS AVEC L'INSPE



CHS 19 novembre 2024

8 – ETAT DES LIEUX DU DUERP



CHS 19 novembre 2024

9 – FIXATION D'UN CALENDRIER DES ACTIONS



CHS 19 novembre 2024

MERCI